

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Environnement, Urbanisme et Logement »

Conseil municipal du 23 juin 2014
Séance du 6 juin 2014

26

PRU Gournay-les-Usines - lot OA7 - acquisition de terrain pour l'édification du groupe scolaire « Danielle Mitterrand »



Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

M. CABARET, M. LEMAIRE, M. BOUADDI, Mme CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, M. ASSAMTI, M. N'DIAYE, M. ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, MOUSSATEN, M. DEME, M. AKABLI, M. LELONG, Mmes MEHADJI, DHOURY, M. BOUKHACHBA, M. BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CAPON

Pouvoir à :

Mme CARLIER

Mme JAJAN

Pouvoir à :

Mme DUHIN

M. ABBADI

Pouvoir à :

Mme GOMES-NASCIMENTO

M. MONTES

Pouvoir à :

M. LELONG

Mme FAZAL

Pouvoir à :

M. DEME

Mme BARBETTE

Pouvoir à :

M. ATAKAYA

Mme SAVAS

Pouvoir à :

Mme MEHADJI

Mme STAMMINGER

Pouvoir à :

M. SERTAIN

Etait absente excusée : Mme OYONO

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 38

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Cédric LEMAIRE, maire-adjoint, expose :

Dans le cadre du PRU Gournay-les-Usines, lot OA7, la ville envisage d'acquérir une parcelle sise rue Jean Jaurès à Creil, propriété actuelle de Sequano Aménagement, pour l'édification du groupe scolaire « Danielle Mitterrand » d'une surface de plancher d'environ 3.685 m².

Le terrain à acquérir d'une superficie d'environ 3.342 m² est cadastré section AE n°55 pour partie conformément au plan de division ci-joint. La délimitation de ce terrain est en cours de réalisation.

La société Sequano Aménagement, aménageur de la ZAC Gournay-les-Usines, propose de vendre ce terrain à la ville au prix de 300.000 euros HT.

Par courrier du 11 février 2014, la ville a sollicité l'avis de France Domaine sur ce projet d'acquisition de terrain au prix de 300.000 euros HT. Aucune réponse de France Domaine n'est parvenue à la ville dans le délai d'un mois.

maintenant !

Aussi, conformément à l'article L.1311-12 du code général des collectivités territoriales, l'avis de France Domaine est réputé donné.

Il vous est proposé d'accepter l'acquisition de ce terrain dans ces conditions et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L1311-12
Vu la saisine de France Domaine en date du 11 février 2014,
Vu l'avis de la commission « Environnement, Urbanisme et Logement » en date du 6 juin 2014,
Vu les plans ci-annexés,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38 Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'accepter l'acquisition par la Ville de la parcelle cadastrée section AE n°55 pour partie d'une superficie d'environ 3.342m² constitutive du lot OA7 du PRU Gournay-les-Usines, au prix de 300.000 euros HT.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir par devant l'Office Notarial de Creil, ainsi que tout document nécessaire pour mener à bien cette opération.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville, compte 2118/213/0712/UR.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **25 JUIN 2014**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le 25.06.2014

et publication ou notification le 25.06.2014

CREIL, le 25.06.2014.....

LE MAIRE

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raiuy